

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 10 octobre 2014
de 14 h à 17 h
Amphi Parc des Expositions

- Généralisation et banalisation du travail du dimanche dans la collectivité,
- Remise en cause du protocole ARTT,
- Négociation rémunération travail du dimanche

Mairie, CCAS, Grand Poitiers :

Protocole ARTT en danger !

Comité de suivi ARTT abandonné , dimanche banalisé, travail 6 jours sur 7, réorganisation de services ...



L'été a été marqué par la lutte menée par les personnels (sportif, administratif, technique) des piscines avec pour revendication une meilleure reconnaissance salariale des heures travaillées le dimanche. En effet celles-ci se voient majorées de 0.74 centimes d'euro, ce qui est, tout le monde en convient, absolument dérisoire.

Très vite notre employeur a fixé un planning de négociations en y adjoignant ses propres règles qui sont à l'image de ce que représente pour lui le dialogue social : un monologue. Il s'agit pour lui d'aller vite, sans tenir compte des propositions syndicales qu'il refuse d'étudier, de chiffrer. **Surtout il s'agit d'attaquer le protocole ARTT SERVICE PAR SERVICE.** Sous des prétextes de justice et d'équité entre les personnels, il instrumentalise les revendications sur le niveau de rémunération des heures dominicales pour imposer un accord sur les cycles de travail.

Le but est bel et bien de remettre en cause le protocole ARTT qu'il n'a de cesse d'attaquer.

Souvenez-vous, il y a moins d'un an, de sa volonté de fixer un temps moyen annuel de travail. Sans les élus CGT le protocole volait en éclat avec la perte de 2 à 3 jours de RTT par an ! Toujours masqué, faisant souvent appel à la loi sans l'énoncer, l'employeur n'a de cesse d'instaurer l'annualisation du temps de travail. Ainsi ce qu'il donne d'une main il le récupère au centuple par l'assouplissement de la gestion du temps sans se soucier des impacts sur la vie personnelle et professionnelle des personnels.

Aujourd'hui la direction prise est celle d'une banalisation et d'une généralisation du travail du dimanche qui existe déjà pour certains services fonctionnant régulièrement et normalement ce jour (piscines, musée, animaliers, ...). Les collègues de la police municipale ont d'ores et déjà vu leur cycle de travail changé, intégrant le dimanche sans qu'aucun avis du CTP n'ait été pris, sans aucune réflexion sur les principes dont doit découler le travail dominical. **L'employeur ne respecte pas plus les instances paritaires que les décisions prises par ses prédécesseurs.**

Il est certainement nécessaire de travailler sur les cycles et les rythmes de travail mais pourquoi ne pas le faire dans le cadre du protocole afin de le faire évoluer, de l'enrichir et en parallèle travailler sur le régime indemnitaire ? **Depuis 6 ans, la CGT réclame la remise en place du COMITE DE SUIVI ARTT !**

Un tel chantier ne peut se faire de cette manière. Du moins, selon le but poursuivi...

- Mairie
- Grand Poitiers
- CCAS



Pour la CGT le travail du dimanche doit être payé double.

Le dimanche n'est pas un jour de travail ordinaire. L'adjoint au personnel F. Chalard le reconnaît. L'administration aussi. Alors, la mairie de Poitiers le rémunère comment ?

Aujourd'hui l'employeur entend passer de 0.74 € de l'heure à 6.65 € (brut).

Evidemment certains vont y gagner, d'autres y perdre. Pour d'autres la compensation se fera en temps de récupération et non via la rémunération.

Aucun chiffrage des différents scénarios n'a aujourd'hui été effectué ce que demande la CGT depuis des mois !



Syndicat CGT des TERRITORIAUX de POITIERS

47 rue Jean Valade - 86000 POITIERS

* Tél : 05 49 03 52 36 * Courriel : syndicat.cgt.poitiers@gmail.com

